

Travailleur autonome Impôts des particuliers


par



1) Liste des informations à préparer

- ✓ Votre comptabilité de votre exercice : les pièces justificatives doivent être fournies en cas de vérification gouvernementale;
- ✓ Registre d'utilisation en km de votre véhicule pour fins d'affaires sur le kilométrage total dans l'exercice;
- ✓ Dépenses admissibles reliées à votre bureau à domicile (se référer à la vidéo « Bureau à domicile »);
- ✓ Pourcentage de participation aux bénéfices d'une société non incorporée (s'il y a lieu);
- ✓ Acomptes provisionnels versés durant l'année civile (s'il y a lieu);
- ✓ Fournir le reçu de cotisation de votre ordre professionnel (s'il y a lieu).

Feuille de travail – disponible pour le client

Dépenses relatives aux véhicules à moteur	
	Propriétaire du véhicule _____
	Description du véhicule
	Fabricant _____
	Modèle _____
	Année _____
Calcul du pourcentage d'utilisation pour affaires	
KM parcourus dans l'année d'imposition pour gagner un revenu d'entreprise	_____
Total des KM parcourus dans l'année d'imposition	_____
Pourcentage	_____
Dépenses relatives aux véhicules à moteur	
Assurances	_____
Carburant et huile	_____
Droits d'immatriculation et de permis	_____
Entretien et réparation	_____
Frais de location	_____
Intérêts	_____
Autres dépenses (précisez):	_____
Total des dépenses de véhicule à moteur	- \$
Frais de stationnement reliés aux activités commerciales	_____
Assurance d'affaires supplémentaire	_____
Dépenses de véhicule à moteur admissibles	- \$

À préparer

Formes
juridiques

Dépenses
admissibles

Dépenses pour
véhicule

Dépenses
capitalisables

Sujets divers

2) Formes juridiques et obligations

Formes juridiques :

- ✓ Société individuelle
- ✓ Société en nom collectif (S.E.N.C.)



Registraire des entreprises du Québec (REQ) :

- ✓ Enregistrée
- ✓ Non enregistrée



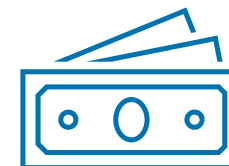
Taxes à la consommation (TPS/TVQ) :

- ✓ Non inscrit (inclure les taxes dans les dépenses)¹
- ✓ Inscrit (ne pas inclure les taxes dans les dépenses si réclamées)



Acomptes provisionnels :

- ✓ Provincial : Impôt net à payer est supérieur à 1 800 \$
- ✓ Fédéral : Impôt net à payer est supérieur à 3 000 \$



¹ Exemption de petits fournisseurs pour les revenus de 30 000 \$ et moins

3) Dépenses admissibles fréquentes

Dépenses	✓	Dépenses	✓	Dépenses	✓
Publicité		Loyer		Impôts fonciers	
Repas ¹		Frais de gestion		Téléphone	
Créances irrécouvrables		Honoraires professionnels		Services publics (électricité, chauffage)	
Intérêts		Entretien, réparation		Formation	
Assurances		Congrès ³		Dons & commandites	
Droit d'adhésion, cotisations et permis ²		Frais de voyage et déplacement		Livraison, transport, messagerie	
Fournitures de bureau		Salaire ou sous-traitance		Autres... (Bureau à domicile, utilisation véhicule)	

¹ Repas pour rencontrer des clients ou pour des fins d'affaires, déductible à 50 %.

² Pour les cotisations professionnelles, traitement particulier au Québec. Fournir le reçu.

³ Limite de 2 congrès par année.



4) Dépenses pour véhicule

Feuille de
travail Services

Un travailleur autonome utilise son véhicule personnel pour se déplacer de son lieu de travail à un autre endroit pour des fins d'affaires. Notez que le déplacement du domicile à son principal lieu de travail n'est pas admissible. Une allocation basée sur le kilométrage est acceptée **lorsque versée à un employé.**

Informations sur le véhicule		Dépenses	Montant (\$)
Modèle & année		Essence & huile	
Coût acquisition ¹		Entretien et réparations	
Prix de vente (si vendu)		Immatriculation et permis	
Nb km total parcourus		Intérêts	
Nb km pour fins d'affaires		Frais de location ²	
		Assurances	
		Stationnement pour affaires	

¹ Maximum admissible pour fins de déduction pour amortissement (DPA) est de 34 000 \$ + tx. Le seuil augmentera à 36 000 \$ +tx à partir du 1^{er} janvier 2023.

² Fournir le prix de détail suggéré par le fabricant (PDSF). Maximum admissible de 900 \$/mois. Le seuil augmentera à de 950 \$/mois à partir du 1^{er} janvier 2023.

À préparer

Formes
juridiques

Dépenses
admissibles

Dépenses pour
véhicule

Dépenses
capitalisables

Sujets divers

5) Notion de dépenses capitalisables

- ❑ Une dépense capitalisable possède un caractère de durabilité (d'utilisation sur plus d'un exercice). Elle peut aussi apporter une amélioration significative à un actif possédé ou permettre des économies de coûts ou une augmentation des revenus. La valeur monétaire peut être un indicatif.
- ❑ Une dépense d'amortissement peut être prise annuellement sur ces immobilisations afin de refléter la désuétude/utilisation du bien en question.



Dépenses capitalisables	Pourcentage d'amortissement (%)
Ordinateur	55 %
Véhicule à moteur	30 %
Mobilier de bureau	20 %
Garage ou entrepôt	entre 4 % à 10 %, selon critères
Équipement & machinerie	20 %
Brevet, franchise ou permis de durée limitée	Amortissement linéaire sur la durée de vie du bien



À préparer

Formes
juridiques

Dépenses
admissibles

Dépenses pour
véhicule

Dépenses
capitalisables

Sujets divers

6) Sujets divers



Délai de paiement des impôts vs délai de production :

- ✓ Date limite pour le paiement des impôts nets à payer = 30 avril;
- ✓ Date limite de production des déclarations de revenus = 15 juin;
- ✓ Note des préparateurs d'impôt : plusieurs cabinets ont pour politique interne de terminer leur saison le 30 avril, et ce, pour toute leur clientèle.

Réforme du registraire des entreprises du Québec :

- ✓ Date de mise en vigueur = 31 mars 2023¹;
- ✓ Une pièce d'identité à fournir par les actionnaires/associés (vise les sociétés par actions ou SENC);
- ✓ Divulcation des bénéficiaires ultimes².

¹ Les sociétés devront s'acquitter des obligations de la nouvelle réforme au plus tard lors de la production de la première déclaration de mise à jour annuelle suivant le 31 mars 2023.

² Il faudra mentionner qui sont les actionnaires ou associés particuliers qui détiennent directement ou indirectement 25 % et plus des droits de vote ou de la valeur marchande.

À préparer

Formes
juridiques

Dépenses
admissibles

Dépenses pour
véhicule

Dépenses
capitalisables

Sujets divers

Merci
Bonne saison d'impôts à vous tous!

